|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | ***Commission Nationale Education et Activités Cynophiles******Président Jean Denis DEVINS*** |  |

 **Compte rendu réunion de la Commission C.N.E.A.C.**

**Jeudi 5 MAI de 20 h à 23 h**

**EN VISIO CONFERENCE**

**Membres présents :** M Alexandre BALZER, Mme Arlette CATTOEN, M Gérald DELALANDE, Mme Maureen DESCAMPS, M Jean Denis DEVINS, Mme Magali EMMEL, Mme Maryannic JOURDEN, Mme Jeanine KREISS, M Roger LALLEMAND, Mme Corinne MEDAUER, M Jean-Bernard MOINGS.

**Excusés** : Mme Cathy GUILLON, M André MARTIN, M Jean Claude METANS, M René RAUWEL.

ORDRE DU JOUR

Communication du président

Dossiers juges

Propositions des groupes de travail

Alexandre BALZER remercie les membres de la communication pour leur investissement et le rayonnement des activités canines de la CNEAC. Il salue l’excellente organisation du championnat du monde de Dog Dancing qui s’est déroulé du 21 au 25 avril en présence du président de la FCI

**Dossiers Juges**

Proposition de la composition du jury pour le CdF-GPF DOG DANCING 2022 :

Denis GORGE

Mireille POUPARD

Katja TAMMINEM (Finlande)

Susanna EKLOM (Finlande)

Candidatures Commissaire principal Flyball :

Nathalie LE FRANC

Réjane CHARBONNEAU

Elisabeth BROQUAIRE

Nomination de Pascal PAPOUIN comme formateur chien-visiteur.

**La commission valide ces propositions de nomination**

*PRE : 2022-05-01*

La commission rappelle que tous les concours font l’objet du paiement de la participation de 1.50€ par équipe. Il n’y a pas d’exonération de celle-ci pour certains types de concours. La règle à retenir est qu’il y a paiement de la participation quand il y a homologation des résultats.

Les allocations attribuées par la CNEAC vont être revues pour 2023 pour tenir compte de l’évolution de l’organisation des événements et de la multiplication des disciplines concernées.

Pour 2022, il n’y a pas de partenariat de fourniture de matériel avec Animo Concept. Un appel d’offre va être lancé pour l’année 2023.

**GT EDUCATION**

1. Communication du GT avec les acteurs du monde de la CNEAC

Organisation d’une visioconférence par grande région entre les membres du GT et les représentants des territoriales dont les CTT.

Objectif : nouer le contact avec les gens « sur le terrain ». Resserrer le lien entre la CNEAC et le terrain.

A minima, les points suivants seront abordés :

1- présentation du GT
2- recensement des méthodes d’éducation utilisée dans les clubs canins
3- point sur la formation des moniteurs d’éducation

4- questions diverses.

**La commission valide cette proposition**

*EDU : 2022-05-02*

1. Les formateurs EDUCATION (MEC1, MEC2, EDC)

Organiser une réunion en visioconférence à destination de tous les formateurs.
Date : 22 septembre 2022, 20h. (Date de secours ou date supplémentaire si le nombre de formateurs est trop important pour une seule visioconférence : 29 septembre).
Durée : 1h30 maxi
Ordre du jour :
- quels sont les besoins des formateurs ?

- procédure / protocole d’organisation des stages, supports de formation à transmettre aux moniteurs stagiaires, questionnaires d’examen écrit, etc.

- recrutement, formation et actualisation des connaissances

- partage des supports de formation aux moniteurs stagiaires : le GT demande à tous les formateurs de remettre le livret du Moniteur et les supports de formation présentés lors des modules, à tous les stagiaires.

- création de « session de formation de formateurs »

A partir de janvier 2023, il s’agit d’organiser 2 à 3 sessions par an de 2 jours maximum par session pour la formation continue, l’actualisation des connaissances des formateurs.
Thèmes de formation éventuellement abordés : la communication, la gestion d’un groupe, la connaissance du chien, la méthode d’éducation

Ces sessions seront animées par divers intervenants y compris des personnes spécialisées dans la communication, la connaissance du chien, les domaines requis.

Au moins tous les 5 ans, le formateur devra participer à une de ces sessions pour conserver son habilitation.

**La commission valide cette proposition**

*EDU : 2022-05-03*

1. Module élémentaire de formation « clicker »

- module de 2 jours distants 2 à 4 semaines entre eux
- module dispensés par des intervenants et formateurs sont validés par le GT (ce ne seront pas nécessairement des formateurs mais des personnes ayant une pratique clicker solide

- défraiement pour le formateur/intervenant

- formation ouverte à toute personne licenciée CNEAC ou CUN-CBG
- capacité d’accueil par module : 10 personnes avec chien maxi, possibilité d’avoir des auditeurs libres
- attestation de stage délivrée à chaque participant sur validation du formateur

Ce module est appelé à évoluer pour avoir 2 niveaux, un niveau « débutant » et un niveau « perfectionnement ».

**La commission valide cette proposition**

*EDU : 2022-05-04*

1. Recrutement de nouveaux formateurs :

Etude en cours sur la mise en place d’une session de formateurs. Il s’agit d’évaluer/vérifier leurs compétences en matière de communication et d’animation de groupe, leurs connaissances en matière de chien et de méthode d’éducation.

Pour les candidats retenus, il s’agira de leur fournir une formation leur permettant d’encadrer les stages.

**La commission valide cette proposition**

*EDU : 2022-05-05*

**GT FLYBALL**

Démission du groupe de travail de madame Isabelle DESMOULIN.

Un appel à candidature sera lancé pour son remplacement au sein du GT.

Les tournois de training flyball (tournois avec possibilité pour certains concurrents d’utiliser des accessoires) en équipe de 2 ou 3 ou 4 chiens peuvent être homologués. Les résultats de ces tournois sont donc valides comme justificatifs de participation à des événements.

**La commission valide cette proposition**

*FLY : 2022-05-06*

**GT HOOPERS**

* Modification de la fiche candidature « moniteur » par l’ajout du prérequis « pratique du hoopers »
* Création fiche de candidature commissaire hoopers

ANNEXE 1

* Projet de contenu de la formation commissaires hoopers

ANNEXE 2

**La commission valide ces propositions**

*HOO : 2022-05-07*

**GT DOG DANCING**

Fun

Sur les concours ayant un nombre important d’inscriptions en fun il sera possible de scinder le groupe en deux sous condition d’acceptation du juge et de l’organisateur. Les équipes engagées en fun qui ne passent pas en catégorie notée passeront à la fin des premiers passages notés.

Dans les prérequis au monitorat de Dog Dancing, il est stipulé que le candidat « doit avoir participé à 2 concours ». Ce prérequis inclus les inscriptions en classe Fun. Une personne ayant participé 2 fois lors d’une compétition en classe Fun sera autorisée à s’inscrire au monitorat.

**La commission valide ces propositions**

*DD : 2022-05-08*

**GT AGILITY**

À partir de la date de validation par la Commission,

\* les chiennes en chaleur seront autorisées à concourir sur tous les concours d’agility, dans l’ordre de passage normal.

\* Sélectifs et finale TGR : Pour les « grade 1 », prise en compte des résultats lors des épreuves Agility pour le passage du Grade 1 au Grade 2, suivant les conditions en vigueur.

\* Sélectifs et finales : les points obtenus suivant la formule de calcul du classement national, pour chaque manche pour les grades 2 et 3, sont pris en compte pour l’établissement du classement national

\* Lors de concours, interdiction de survol par des drones au-dessus des terrains d’évolution.

Pour mémoire, la règlementation au sujet des drones est déjà bien précise :

Au-delà des règles de pilotage à respecter, <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34630#0>

<https://www.ecologie.gouv.fr/quelle-place-drones-dans-ciel-francais>

\* Modifications au 1er janvier 2023 des appellations J11, J14 et J18 en U12, U15 et U19 (U comme Under) qui sont les appellations FCI.

**La commission valide ces propositions**

*AGI : 2022-05-09*

En projet :

\* Modification des sélectifs JO AWC : actuellement, les deux sélectifs ne se déroulent pas sur la même année calendaire, ce qui n’est pas satisfaisant. Des changements dans les catégories d’âge de certains jeunes peuvent perturber le classement intermédiaire. Nous étudions la possibilité d’intégrer les jeunes dans les deux premiers sélectifs EO AWC (avec parcours spécifiques pour les J11).

\* Du fait des nouvelles catégories S, M, I et L du règlement, les quotas quant aux sélectifs et finales 2023 seront réétudiés.

\* La mise en place de deux Groupes de Réflexion est effective.

* **Groupe de Réflexion Juges** : Composé de 8 juges, il a pour objectif premier de définir des préconisations en ce qui concerne les parcours d’agility destinés au grade 1, voire aux parcours de Pass Agility. Dans un second temps, le groupe émettra des propositions quant aux conditions de passage de grade 1 au grade 2 à partir du 1er janvier 2023. Ces conditions ont effectivement la possibilité d’être revues suite au règlement 2023.
* **Groupe de Réflexion mixte** : Composé de 4 juges, 4 compétiteurs et 4 organisateurs de concours, ce groupe a pour objectif premier de réfléchir aux formats de nos concours afin de satisfaire au mieux les compétiteurs, et notamment nos débutants. Tous les formats seront revus, d’autres seront éventuellement proposés. Les finales seront aussi évoquées et éventuellement, des propositions seront émises à ce propos. Dans un second temps, le groupe émettra, tout comme le premier groupe de réflexion, des propositions quant aux conditions de passage de grade 1 au grade 2 à partir du 1er janvier 2023

**GT CANICROSS**

**Mise à jour du guide de l’organisation d’une course**

Guide pour l’organisation d’un canicross sous un nouveau format.

Ce document qui se veut plus intuitif vient en remplacement du « Cahier des charges de l'organisation d'une course de cani-cross » datant du mois d'août 2015.

Ce guide est plus complet, il comporte des menus et des sous menus avec des liens qui permettent de naviguer et d’aller à l’essentiel. Il aborde la plupart des situations pouvant se présenter lors de la préparation et du déroulement d’une épreuve de canicross.

ANNEXE 3

**Courrier aux présidents des autres fédérations de canicross**

En vue d’échanges avec les fédérations canicross, le GT propose que la CNEAC envoie un courrier à l’attention des présidents des fédérations FFST, FSLC et FFPTC pour valider leur participation.

**La commission valide ces propositions**

*CANI : 2022-05-10*

**Synthèse du bilan du questionnaire**

Les résultats du questionnaire sur le canicross de la CNEAC, mis en ligne fin 2021, font apparaître que sur les thèmes proposés les personnes consultées ont répondu assez massivement et il ressort certains points particuliers :

* Beaucoup pratiquent seuls la discipline,
* Il y a un manque de communication sur l’activité dans les clubs. Souvent ces derniers ne proposent pas le canicross pour 56% des réponses alors que près de 90% des personnes ayant répondu au questionnaire y portent de l’intérêt,
* Toujours dans les clubs, une bonne moitié des moniteurs se verraient bien encadrer la discipline et 20% former des moniteurs,
* Moins de 50% visitent le site de la CNEAC et cherchent principalement des informations sur le règlement et le calendrier des courses,
* Une forte majorité pense que les meilleurs moyens de communication restent les réseaux sociaux, les Email mais aussi le site de la CNEAC,
* Concernant l’informatique, 50% se disent favorable à un outil développé pour la gestion du canicross à la CNEAC, alors que 38% estiment que le logiciel privé « Canicompet » suffit à cela,
* Une grande majorité n’a pas de propositions d’évolution du règlement mais souhaite tout de même une harmonisation de ce dernier avec les autres fédérations,
* 80% des réponses tendent vers un rapprochement avec les autres fédérations notamment en ce qui concerne les épreuves, les formations, les licences et les calendriers en commun,
* Si près d’un tiers des personnes ayant répondu au thème projettent d’organiser un canicross nombre d’entre eux souhaite l’aide de la CNEAC (humaine, financière ou avoir des conseils). Mais il appert également que le peu de connaissance, l’investissement que cela comporte et le manque de bénévoles créent un frein dans l’organisation,
* A la question d’organiser un GPF de canicross 20% se disent intéressés.

Le bilan complet sera publié sur le site de la CNEAC

Additif pour préciser les licences SCC/CNEAC

Lors de l’inscription à un canicross, qu’il soit organisé par les clubs CNEAC ou des autres fédérations via des sites indépendants de la CNEAC, il nous est demandé de fournir la licence canicross. Mais il apparaît, de la part de nos licenciés, une confusion entre la licence propriétaire de la SCC et celle des activités canines de la CNEAC. Il en est de même lors de l’édition papier à fournir pour les inscriptions matérialisées.

Certains licenciés n’ont pas connaissance de l’explication donnée sur la création de leur espace sur le site <https://sportscanins/calendrier> pour retrouver leur licence canine sportive et tous les renseignements qui y sont rattachés.

Alors ils transmettent la licence propriétaire de la SCC, car c’est bien celle-ci qui est indiquée sur la lettre jointe avec le lien proposé <https://www.espaces.centrale-canine.fr/EspaceLicence/> et qui précise les identifiants de connexion.

De ce fait, demander de préciser sur le courrier de la SCC les modalités pour se rendre sur le site <https://sportscanins/calendrier> et de suivre les indications pour créer son compte et accéder à son espace utilisateur.

**Annexe 1** : Fiche candidature commissaire hoopers

1. Conditions
* Avoir 18 ans ou plus et moins de 70 ans
* Connaître le règlement en vigueur.
* Justifier de sa participation active à des manifestations SCC ou CNEAC (rôle dans l’équipe, aide lors des manifestations, à préciser dans la lettre de motivation)
* Être moniteur CNEAC hoopers
* Pratiquer le hoopers (une vidéo sera demandée)
1. Candidature
* Le dossier de candidature est à envoyer par mail à la CNEAC (cneac@sportscanins.fr)
* Si la candidature est retenue, il sera invité à se présenter à la formation de commissaires hoopers
* Le candidat sera avisé par courriel de la décision de la commission.
1. Composition du dossier
* Fiche d’identité dûment remplie
* Copie recto, verso de la carte d’identité
* Copie du bulletin casier n°3 (est-ce obligatoire ? repris sur la candidature juge SCC)
* Curriculum vitae cynophile
* Lettre manuscrite de motivation
* Vidéo d’un chien et du candidat évoluant sur deux parcours de niveau 1 minimum (il n’est pas obligatoire que ce soit le même chien).

*Le CV canin doit comprendre, entre autres, toutes les formations réalisées par cette personne, y compris celles réalisées en dehors des formations SCC.*



**Annexe 2** : Projet de formation commissaire hoopers

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Une image contenant texte  Description générée automatiquement***Commission Nationale Education et Activités Cynophiles*** ***Président Jean Denis DEVINS*** |  |

 |  |

**COMMISSAIRE HOOPERS**

**- Formation -**

Le Commissaire Hoopers a pour fonction le jugement des compétitions Hoopers.

Cette formation est ouverte à toutes les personnes dont la candidature a été retenue par la CNEAC

Ce cursus est provisoire car simplifié pour permettre l’organisation d’événement.

[1. Organisation 1](#_Toc103496169)

[2. Contenu et programme 1](#_Toc103496170)

[Module 1 : Présentation (distanciel) 1](#_Toc103496171)

[EVAL 1 – Objectif : connaître le règlement Hoopers 1](#_Toc103496172)

[Module 2 (distanciel) : 1](#_Toc103496173)

[EVAL 2 – Objectif : être en capacité de définir des trajectoires adaptées au chien. 1](#_Toc103496174)

[Module 3 (distanciel) : 2](#_Toc103496175)

[EVAL 3- Objectif : juger des parcours 2](#_Toc103496176)

[Module 4: PRATIQUE (présentiel, un week-end) 2](#_Toc103496177)

[EVAL 4- Examen 2](#_Toc103496178)

[3. Rattrapage 3](#_Toc103496179)

[4. Validation de la fonction « COMMISSAIRE HOOPERS » 3](#_Toc103496180)

[5. Abandon de la formation 3](#_Toc103496181)

# Organisation

* Durée : 4 modules
* 3 modules en distanciel
* 1 module en présentiel avec évaluation pratique
* Maximum de stagiaires : 12 personnes
* Intervenants (jury) : 1 formateur hoopers CNEAC + 1membre du GT hoopers ou 2 formateurs hoopers CNEAC (dès 2023, possibilité de la présence d’un commissaire ayant déjà officié à la place d’un formateur), membre CNEAC
* Par la suite des modules d’apprentissage en situation et de jugement en parallèle seront ajoutés au cursus.

# Contenu et programme

### Module 1 : Présentation (distanciel)

* Présentation du contenu de la formation
* Modalités d’évaluation (types d’évaluation et grilles de validation) et calendrier
* Règlement
* Présentation de la schématisation des agrès pour les parcours
* Présentation de la grille de notation d’une compétition
* A l’issue de cette demi-journée, un QCM en ligne doit être rempli dans les 48h

### EVAL 1 – **Objectif : connaître le règlement Hoopers**

Cette évaluation est composée d’un minimum de 30 questions sur le règlement sous forme d’un QCM réalisé en ligne.

À la suite du module 1 de la formation « Commissaire Hoopers », le candidat a 48h pour accéder au QCM et le compléter (durée maximum de connexion : 1h)

* Pour valider son évaluation, le candidat doit obtenir 80% ou plus de réponses exactes.

### Module 2 (distanciel) :

* Dessiner des parcours pour chacun des niveaux et envoi au jury
* Corriger les trajectoires de 2 parcours fournis par le jury

###  EVAL 2 **– Objectif : être en capacité de définir des trajectoires adaptées au chien.**

* EVAL 2a

Le candidat doit envoyer 4 parcours dessinés (sur logiciel ou pas)

Il y aura 1 parcours pour chacun des niveaux de compétition.

Sur chaque parcours, seront représentés :

* les agrès
* la zone de conduite
* les numéros
* les trajectoires
* la distance entre les agrès
* le ring
* EVAL 2b

Le candidat recevra 2 parcours : il devra indiquer les éléments incorrects du parcours donné (la trajectoire, le dessin, la position des obstacles etc.  Par ex : Cercler les endroits incorrect)

Les parcours doivent être envoyés, EN UN SEUL ENVOI sur le mail du jury, dans un délai de 15 jours à partir du module 1.

Chaque document doit être nommé comme suit :

Les parcours dessinés : NOM CANDIDAT-EVAL2-NIVEAU N°…- DATE DE LA SESSION

Les parcours corrigés : NOM CANDIDAT-EVAL2-PARCOURS N°…- DATE DE LA SESSION

* + Pour valider son évaluation, le candidat doit avoir obtenu 70% de réussite pour chaque évaluation

### Module 3 (distanciel) :

* Visionnage de vidéos et jugements avec remplissage d’une grille de notation
* Classement de divers compétiteurs sur un même parcours (5 maximum)

### EVAL 3- **Objectif : juger des parcours**

Le candidat reçoit un lien contenant plusieurs vidéos du même parcours mais avec chiens différents.

* EVAL 3a :

Il doit, après visionnage de la vidéo 1, remplir une grille de notation en détaillant son jugement (ex : hoops 1 = faute parce que le chien fait tomber le hoops.)

Il doit, après visionnage de la vidéo 2, remplir une grille de notation en détaillant son jugement (ex : hoops 1 = faute parce que le chien fait tomber le hoops.)

* EVAL 3b

Il classe les 5 chiens en indiquant le nombre de points pour chacun.

Les grilles de notation sont envoyées, EN UN SEUL ENVOI sur le mail du jury, dans un délai de 15 jours à partir de la réception des vidéos

Les 3 documents sont nommés comme suit :

* NOM CANDIDAT-EVAL3-video 1-DATE DE LA SESSION
* NOM CANDIDAT-EVAL3-video 2-DATE DE LA SESSION ok
* NOM CANDIDAT-EVAL3-classement-DATE DE LA SESSION
* Pour valider son évaluation, le candidat doit avoir obtenu 70% de réussite**.**

### Module 4: PRATIQUE (présentiel, un week-end)

* Pose d’un parcours Niveau 1 et d’un parcours Niveau 2 ou Niveau 3 (tirage au sort)
* Mise en place des parcours dessinés du module 2
* Jugement du passage de 2 chiens

### **EVAL 4- Examen**

Cette dernière partie se fait **en présentiel** dans un délai de 4 mois maximum après le module 1.

Elle consiste à l’évaluation sous forme de pratique. Le candidat est évalué sur :

* La vérification de la conformité des agrès
* La mise en place des 2 parcours dessinés lors du module 2 : le parcours Niveau 1 est obligatoire, le second est tiré au sort entre le Niveau 2 et Niveau 3
* La mise en place du personnel de terrain et l’énoncé des consignes pour la compétition
* La réunion préparatoire avec les compétiteurs
* Le jugement de 2 chiens
* L’explication des décisions prises
* L’énoncé des résultats et la fin de la compétition
* Pour valider son évaluation, le candidat doit avoir obtenu 80% de réussite.

# Rattrapage

Si un candidat ne valide pas un ou plusieurs modules, il a la possibilité de s’inscrire à une session de son choix pour compléter sa formation.

Il est de la responsabilité du candidat se présentant à un module de rattrapage de justifier de la réussite des autres modules auprès du jury de la nouvelle session.

# Validation de la fonction « COMMISSAIRE HOOPERS »

Les résultats sont envoyés par le président du jury à la CNEAC.

Après délibération et validation par la CNEAC, la candidature devra être validée par la SCC.

Après validation des résultats par la SCC, le candidat sera nommé dans la fonction de COMMISSAIRE HOOPERS.

# Abandon de la formation

Pour tout abandon de la formation sans justificatif, le candidat ne pourra pas prétendre ni à la validation des modules déjà effectués ni à la reprise du cursus.

Le justificatif est envoyé par mail à la CNEAC. Le candidat s'assurera que son mail avec le justificatif est bien arrivé à destination et qu'il a été pris en compte.

Annexe 3 : Guide de l’organisation d’une course



**GUIDE POUR L’ORGANISATION D’UN CANICROSS**

PRESENTATION

Ce guide est un cahier des charges pour permettre à tout club organisateur d’avoir les moyens de mettre en place une manifestation exemplaire.

Toute l’organisation de la manifestation doit être effectuée bien en amont du jour de la course. Le jour « J » les bénévoles connaîtront, en consultant ce document, la place exacte qui leur est attribuée et les missions dévolues à cette dernière. Un document mis à jour au fur et à mesure de l’avancée de l’organisation doit être mis à disposition des bénévoles pour les informer.

**SOMMAIRE**

1 PREPARATION

2 DEMANDE

3 ORGANISATION

4 PARCOURS

5 LA COURSE

6 LA SUITE

**1 PREPARATION**

1.1 LE TERRAIN

Prospection d’un lieu adapté permettant toute facilité pour le bon déroulement de la manifestation :

* Des emplacements de parking
* Avec des sanitaires (si possible),
* Des abris en cas d’intempéries,
* Avoir les commodités à proximité du site du canicross.

1.2 LA PISTE

* Rechercher un circuit adapté :
* Eviter les passages de routes (car c’est un supplément de demande d’autorisation à la préfecture avec des contraintes pour les épreuves),
* Éviter le goudron, les sols trop caillouteux qui pourrait endommager les coussinets des chiens,
* Privilégier les sentiers sinueux mais avec des zones larges par endroits pour faciliter les dépassements.
* Si c’est possible ne pas faire des circuits avec plusieurs tours,
* Si vous avez le choix une piste facile est préférée,
* La piste doit être faite de manière à ne pas mettre en danger les chiens ou les concurrents.

**2 DEMANDE**

2 1 CALENDRIER NATIONAL

2.1.1 La course doit figurer au **calendrier national**

* Il faut demander au coordinateur technique territorial (CTT) la mise au calendrier régional,
* Après autorisation de la société canine territoriale, le CTT informe la CNEAC pour la validation nationale. Il fait parvenir les informations sur la course au responsable du groupe de travail canicross et à la CNEAC toutes les informations utiles pour l’édition sur le site de la commission,
* L’ouverture des inscriptions débute 2 mois avant la date de concours sur le site : https://sportscanins.fr/calendrier de la CNEAC**.**

2.1.2 Recherche d’un directeur de course listé sur le site de la CNEAC :

* « activites-canines.com », onglet « Canicross » puis menu « annuaires »,
* Lui demander de venir juger.

2.2 PREFECTURE

* Services Départementaux Vétérinaires :
	+ Les aviser suffisamment à l’avance (au moins 30 jours avant la course) en indiquant :
	+ Les caractéristiques de la course,
	+ La liste des vétérinaires officiant sur le département du lieu du canicross,
	+ Le nom et les coordonnées d’un vétérinaire que vous aurez contacté et présent le jour du canicross pour effectuer le contrôle sanitaire.
* Prendre contact avec les services voiries de la préfecture :
	+ Si votre canicross se déroule tout ou partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation.

2.3 MAIRIE

Prendre contact pour les autorisations :

* D’utiliser les communs,
* D’affichage sur la commune et les axes menant à la manifestation,
* D’utilisation de système sonore sur la zone de la manifestation (sono),
* De licence si une vente de boissons est prévue.

2.4 ORGANISMES

Contacter :

* Les organismes concernés par le passage des concurrents (ONF, ONCFS…),
* Eventuellement les propriétaires des parcelles utilisées par les courses,
* L’assurance du club pour un contrat provisoire le temps de la manifestation :
	+ Si ce n’est pas prévu dans les conditions générales.
* Ne pas oublier de prévenir le plus proche voisinage de la gêne occasionnée (porte à porte, flyers).
* Aviser les services :
	+ De gendarmerie, police,
	+ De secours.

2.5 AUTRES DEMANDES

Prendre contact avec :

* Les fédérations de chasseurs :
	+ Si les parcelles sont concernées.
* Les clubs sportifs et les associations :
	+ Pour avoir une cohérence dans le calendrier des manifestations locales.

**3 ORGANISATION**

3.1 PERSONNEL D’ORGANISATION

3.1.1 LES RESPONSABLES

* **Responsable de l’organisation** : (président du club ou responsable de la section canicross ou toute personne ayant le sens de l’organisation) : sa mission est de faire la liaison entre tous et de gérer la manifestation. En tout cas, il n’a pas de poste attitré. Il se charge de l’accueil du vétérinaire pour lui permettre d’effectuer son contrôle sanitaire dans les meilleures conditions, des personnalités et des journalistes. Il reste disponible pour le directeur de course.
* **Directeur de Course** : Il vérifie le balisage, mesure et valide les parcours. Il fait appliquer le règlement, gère le litiges et il est responsable du bon déroulement de la course avec le responsable de l’organisation. Il vérifie ou délègue un commissaire pour contrôler le matériel des participants suivant le règlement canicross de la CNEAC en vigueur. Il valide les résultats et peut remettre les récompenses en accord avec les organisateurs.

Pour chacun des trois postes suivants, il est important qu’un responsable soit nommé. Ainsi, il assure la gestion et les missions de son groupe. Il reste le lien entre les bénévoles et les responsables de la course.

Conseil **:** Bien définir en amont les missions. Éviter de compléter les effectifs d’un groupe avec celui d’un autre groupe en cas de manque. Pour les postes de terrains, accompagner les bénévoles sur les lieux.

Prévoir des photographes sur les zones des départs/arrivées et sur le terrain (contrôleurs de course).

3.1.2 POSTE SECRETAIRE

* Dans l’idéal, un responsableaidé d’un secrétaire pour les saisies des résultats (avec ordinateur et imprimante). En amont de la course : saisie des informations concernant le canicross telles que les inscriptions avec les feuilles d’engagement, l’attribution des dossards,
* Deux secrétaires de terrain et deux chronométreurs (le doublage avec les chronos manuels est toujours recommandé pour les chronos informatisés).

Missions avant course

* Ouverture du secrétariat pour finaliser les inscriptions et les retraits de dossard (bien contrôler les feuilles),
* Ne pas hésiter à faire des postes différents pour éviter des files d’attentes (par exemple : une file pour les vtt et une autre pour les coureurs par exemple).

Missions lors de la course

* Appel des concurrents et placements sur la ligne de départ bien avant le début de la course,
* Noter les concurrents suivant l’ordre d’arrivée et le temps donné par le chronométreur,
* Faire les feuilles de classement et l’affichage des résultats,
* Remise des récompenses (trophées, coupes, récompenses).

3.1.3 POSTE LOGISTIQUE

Gestion des ravitaillements :

* Prendre en charge l’accueil des participants sur le site :
	+ Parcage des véhicules,
	+ Renseigner les concurrents en indiquant les différents endroits du site.
* Installation des approvisionnements (café d’accueil, boissons pour désaltérer, friandises…),
* Procéder au ravitaillement des participants pendant et après la course,
* Préparation du pot d’honneur en harmonie avec le poste « secrétariat/récompenses ».

3.1.4 POSTE TERRAIN

Contrôleurs de piste

Chargés de la surveillance des courses et de communiquer les accidents ou les incidents qui pourraient survenir, sous le contrôle du directeur de course et des organisateurs :

* Repérage et balisage du terrain,
* Signaler par la pose de panneaux, rubalises, peintures les indications des directions sur la piste pour éviter les erreurs de parcours et les dangers,
* Installation des points d’eau sur le parcours,
* Démontage de la piste à la fin de course.

Il est souhaitable que les personnels de terrain aient une formation ou des connaissances de secourisme.

Conseil : échange de numéros de portable pour le directeur de course, le responsable de l’organisation, les contrôleurs de piste, le secrétariat. Dans la mesure du possible équiper ces personnes avec des radios.

3.2 REALISATION

* Prévoir un bilan financier,
* Concevoir en s’inspirant des documents, toujours dans l’onglet « Canicross » mais menu « documents » :
	+ Une feuille d’engagement (noter une date limite d’inscription impérative),
	+ Une demande de licence à la journée.
* Créer une affiche :
	+ Ne pas oublier de noter « ne pas jeter sur la voie publique »,
	+ Si c’est votre création insérer « IPNS » (imprimé par nos soins).
* Créer un plan du site et des parcours (utiliser Google Maps par exemple) à joindre aux courriers,
* Envoyer les documents suffisamment à l’avance :
	+ Courriers d’invitation aux clubs, aux journaux locaux et un autre pour l’invitation des personnalités,
	+ La mise en ligne sur les sites spécialisés internet,
	+ Partager sur les réseaux sociaux et les sites web.

Conseil **:** Pour éviter les inscriptions au poteau (jour de la course) qui est une charge supplémentaire pour la gestion de la course, il est préférable de favoriser les engagements dématérialisés ou par courrier et de limiter les engagements à 8 jours avant la course ; cette date qui correspond à l’envoi de la liste définitive des participants à la DDETSPP - Services Départementaux Vétérinaires qui dans la majeure partie des cas le demande.

3.3 LE MATERIEL

* Ramasses-crottes et poubelles en nombre suffisant (pour laisser un site propre après-course),
* Panneaux routiers pour flécher le lieu de la course :
	+ Demander l’autorisation à la mairie.
* Barnums (s’il n’existe pas de prêt localement),
* Balisage zone de contrôle, zones de départ et d’arrivée :
	+ Faire une demande à la mairie pour le prêt de barrières dites « Vauban ».
* Balisage de la piste : ronds rouges, carrés bleus, triangles jaunes, rubalises, panneaux « CLUB », bombes de peinture éphémères et non nocives pour l’environnement, plâtre…
* Piquets pour les balisages,
* Filets cordes orange, panneaux direction pour matérialiser les zones de départ/arrivée,
* Panneaux d’indication pour les postes secrétariat et parking,
* Matériels informatiques (ne pas hésiter à envisager du matériel en double en cas de non fonctionnement le jour « J »), rallonges électriques. Si le lieu du canicross n’a pas structure avec l’électricité prévoir un groupe électrogène,
* Chronomètres en nombre suffisant et vérifiés (piles neuves),
* Tableaux d’affichage (grand panneau) avec :
	+ Les plans des pistes, les listes des partants avec les ordres et les heures de départ.
* Banderoles ou panneaux de départ et d’arrivée,
* Prévoir des chasubles ou des dossards en nombre suffisants qui devront rester visibles pour permettre la collecte des résultats par les secrétaires (accrochés au-devant du vtt ou pouvant se fixer sur le maillot) :
	+ Penser aux épingles et liens plastiques.
* Coquilles d’eau et seaux pour l’hydratation des chiens :
	+ Penser aux jerricans pour le transport.
* Une sonorisation couvrant la zone d’arrivée et de départ est très fortement conseillé pour se faire entendre et très utile pour le briefing (demander de ne pas amener son chien),
* Prévoir une feuille avec la liste des concurrents avec le N° de dossards pour le juge et les contrôleurs sur la piste,
* Une caméra, montée sur pied, sur la ligne d’arrivée pour enregistrer les arrivées et éviter les litiges possibles,
* Une horloge sur la ligne pour la synchronisation des chronos et les décomptes,
* La listes des résultats à afficher le plus tôt possible sur un panneau d’affichage pour éviter les litiges,
* Récompenses en nombre suffisant.

**Attention** tous les matériels sont à vérifier avant la manifestation.

**4 PARCOURS**

4.1 BALISAGE

Baliser du mieux possible la piste afin qu’aucun concurrent ne se trompe :

* Rubalises, filets pour jalonner certaines parties du parcours (virages, séparation de pistes, zones particulières),
* Poser La rubalise à environ 60 cm de haut, c’est une hauteur moyenne entre les petits et les grands chiens,
* Panneaux directionnels, flèches au sol,
* Etoffes dans les arbres quand c’est possible,
* La piste est aussi balisée avec des panneaux suivants :
* Carré bleu : montre que les participants sont sur la bonne piste,
* Rond rouge : indique que la piste tourne à droite ou à gauche (mettre le rond rouge du côté où tourne le tracé du parcours),
* Triangle jaune : prévient d’un danger,
* Deux triangles jaunes l’un au-dessus de l’autre : précisent le début de zone dangereuse,
* Triangle jaune avec la croix de St André à l’intérieur : signale la fin de zone dangereuse :
* Positionner les panneaux environ 15 à 20 mètres avant les virages et des zones dangereuses, en plus des panneaux, utiliser corde, rubalise, banderole, filet…
* A toute intersection, fermer les pistes à ne pas prendre chaque fois que cela est possible (rubalise), sinon positionner un commissaire indiquant la bonne direction.

Conseil : Toujours baliser à la hauteur des yeux du chien et non du concurrent (environ 40 à 60 centimètres de hauteur) dans la mesure du possible.

* La longueur de la piste doit correspondre à la distance publiée. Ne pas changer cette distance sauf pour des raisons climatiques ou de sécurité qui est annoncée lors du briefing,
* Le directeur de course doit visiter la piste impérativement et vérifier le fléchage et mesurer sa longueur,
* L’idéal c’est de baliser les parcours avec les bénévoles prévus comme commissaires de piste,
* Dans la mesure du possible Il est préférable que le fléchage soit réalisé avec le directeur de course,
* Identifier les obstacles, (barrières, ponts, etc.),
* Noter tous les détails sur le plan de piste qui est à l’attention de tous les participants.

Conseil **:** il est primordial de se placer virtuellement à la place des participants lors de la recherche et du traçage des parcours pour contenter tout le monde (du petit au grand chien, du canimarcheur au canivététiste et du coureur occasionnel au performeur) et pour mieux appréhender le balisage et les trajectoires.

4.2 INSTALLATION DU SITE

**ZONES DE DEPART ET D’ARRIVEE**

Cette zone est exclusivement réservée aux concurrents

* Il est important d’avoir suffisamment de place pour s’assurer que la zone soit toujours accessible en cas d’urgence,
* L’aire de départ a une forme d’entonnoir pour faciliter l’accès et le départ des concurrents. Elle est suffisamment longue (15 mètres environ), est matérialisée (barrières, filets…) et interdite au public,
* Tracer les lignes de départ et d’arrivée,
* Plusieurs marquages au sol distants de 3 ou 4 mètres pour l’attente des concurrents suivant leur ordre de départ (départ individuel ou par vague à plusieurs),
* La zone d’arrivée est réalisée en forme d’entonnoir inversé d’une longueur de 30 mètres environ,
* Prévoir de l’eau à volonté au départ et à l’arrivée et surtout à mi-distance sur la piste,
* Envisager des moyens de communication entre le PC course et la piste : radios, téléphones mobiles...

**VETERINAIRE**

* Installer un endroit abrité pour le docteur vétérinaire :
	+ Local ou barnum, table et chaise recommandés),
* Il est préférable que le contrôle sanitaire se déroule dans l’ordre de priorité des chiens au départ,
* Les participants doivent être en mesure de présenter leur chien avec les documents demandés :
	+ Penser à le rappeler lors des dernières informations.

Conseil : Attention, le vétérinaire à toute faculté pour prendre les décisions :

* Qu’un chien ne prenne pas le départ s’il apparaît que celui-ci n’est pas apte à courir,
* Ne pas faire partir les courses pour des questions de sécurité animale,
* Interdire les ravitaillements d’eaux et les hydratations dans les bassines en communs (peuvent être sujets à des problèmes sanitaires).

**5.LA COURSE**

5.1 LES BRIEFINGS

5.1.1 Le briefing pour les bénévoles

L’organisateur et le directeur de course informent

* Du déroulement de la journée :
	+ Il est judicieux d’éditer en amont un document reprenant toutes les informations à leur intention et leur faire parvenir bien avant le canicross pour qu’ils en prennent connaissance,
* De toutes les informations de la course,
* Rappel des postes et les missions de chacun,
* Il est bon de faire en sorte d’organiser cette réunion assez tôt pour pouvoir placer les commissaires sur la piste à la suite.

5.1.2 Le briefing pour les concurrents

Il est réalisé 1/2 heure avant le 1er départ. Il comporte toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la course :

L’organisateur accueille les participants :

* Il donne toutes les informations pratiques de la manifestation,

Le directeur de course donne l’heure officielle :

* Présente les croquis indiquant les parcours et les distances,
* Explique le balisage,
* Indiqueles dénivelés,
* Signale les zones dangereuses,
* Montre les points d’eau (lieu, disponibilités, etc…),
* Désigne la présence des contrôleurs sur la piste,
* Rappelle les points du règlement,
* Précise toutes indications pouvant servir les concurrents.

**5.2 LA COURSE**

5.2.1 AVANT LE DEPART

Le responsable de terrain

* Positionne les signaleurs aux points stratégiques sur le parcours avant le briefing des coureurs :
	+ Les signaleurs restent à leur poste tout au long des courses,

L’équipe de terrain

* Procède à l’appel des concurrents et les positionner dans les starts :
	+ Au moins 10 minutes avant le départ,
	+ S’assure de leur présence en vérifiant leur dossard par rapport à la liste de terrain,
	+ Fait respecter les consignes.

5.2.2 LES CHRONOMETREURS

* Si c’est le cas, il est préférable de doubler un logiciel « Chrono », par des chronos manuels :
	+ Penser à fournir ce poste avec des bénévoles.
* Pendant la course, les chronométreurs doivent rester impérativement à leur poste au départ et à l’arrivée,
* Penser à installer une horloge, sur la ligne de départ qui reste visible :
	+ Pour les organisateurs, les secrétaires, les chronométreurs,
	+ Pour les appels aux concurrents,
	+ Pour que les participants se préparent.
* Les chronométreurs lancent le chrono au signal du directeur de course et ils ne l’arrêtent jamais tout le temps de la course :
* A l’arrivée de chacun des coureurs :
	+ Ils annoncent le temps pour chacun des participants aux secrétaires,
	+ Ces derniers le notent sur la feuille de course en concordance avec le dossard.

Conseil : Il est préférable qu’une caméra sur pied filme sans discontinuer les arrivées (très utiles en cas de litige).

Retour

5.2.3 DEPART

Selon

* La configuration du terrain,
* L’impératif de temps
* Le nombre de partants en canicross,

Faire les départs

* Soit en départ groupé,
* Soit en départ individuel ou par vague à partir de 2 coureurs :
	+ Toutes les 15 secondes jusqu’à 2 minutes.

Pour les canitrottinette et canivtt

Il est préférable

* De privilégier le départ individuel,
* A partir de 15 secondes jusqu’à 2 minutes.

5.2.4 RESULTATS

LES RESULTATS

* Les résultats des courses sont affichés le plus tôt possible pour permettre au concurrent de connaitre :
	+ Sa place
	+ Ses performances.

LES CLASSEMENTS

* Un classement de chaque course est effectué,
* Les enfants sont appelés tous ensemble pour être récompensés,
* Les chiens :
	+ Sont nommés en premier de l’équipe
	+ Montent sur le podium,
* Les récompenses sont à l’initiative de l’organisation.

5.3 LA SUITE

Dans les huit jours suivant la course

* Les feuilles de résultat des courses comportent :
	+ Les coordonnées du participant :
		- * Le nom et le prénom,
			* La fédération de canicross,
			* Le numéro de licence
			* Le numéro d’identification,
			* La race du chien,
			* Les places (scratch, catégorie),
			* Le chrono.
* Sont à envoyer :
	+ Au responsable du Groupe de Travail canicross,
	+ Au responsable du GT Homologation des Evènements CNEAC.

A faire parvenir au responsable du GT Homologation des Evènements CNEAC :

* La liste des licenciés à la journée (le club garde le certificat médical de moins d’un an) avec les chèques de 2€ par licencié de plus de 14 ans à l’ordre de la SCC qui comprend :
	+ Le nom du participant et ses coordonnées,
	+ Le nom du chien,
	+ Le numéro d’identification,
	+ La race.

Rappel : Pour les listes de résultats et de licence journée les tableaux correspondants sont à télécharger sur le site de la CNEAC :

**“activites-canines.com” puis “onglet canicross” et “documents”**

Sont aussi envoyés au responsable du GT Homologation des Evènements CNEAC (à la charge du directeur de course) :

* Un autre chèque à l’ordre de la SCC concernant la contribution de 1€50 par compétiteur adulte, pour budgéter les GPF de la SCC et certaines formations,
* La feuille récapitulative listant les chiens présents au canicross est transmise aux services vétérinaires de la préfecture par le vétérinaire,
* Faire un compte-rendu de la course avec des photos pour l’envoyer à la CNEAC pour le faire paraître sur le site.

Pour tout autre renseignement prendre contact avec le groupe de travail canicross